



**Déclaration du Snes-Fsu au G.T. barème
du mouvement intra académique des C.P.E.
du vendredi 18 mai 2018**

Mercredi, lors du Comité Technique Ministériel, le Ministère a présenté aux organisations syndicales un arrêté du Conseil d'Etat visant à faire sortir les CPE du régime dérogatoire au statut général qui définit les CAP. Réduire aussi fortement la représentation des personnels élus au titre des organisations syndicales montre bien le peu d'intérêt que le gouvernement actuel accorde à une instance de dialogue. Cette mesure qui supprime 3 commissaires paritaires sur 8 à la CAPA des CPE de l'académie de Lille est synonyme de mépris, et marque un profond recul pour le syndicalisme, le dialogue social, mais également pour les carrières et les conditions de travail des 12 294 CPE qui composent actuellement la catégorie au sein de l'Education Nationale.

Depuis la création du corps en 1970, les CPE ont toujours été dans l'action pour défendre ce métier et lutter contre toute forme d'injustice et de recul sociétal. En bridant la parole des CPE et le dialogue social, le gouvernement cherche clairement à nous faire taire. Mais les CPE du SNES entendent poursuivre la lutte contre cette politique et faire plus que jamais entendre la voix de la profession.

Voilà un an que le gouvernement Philippe ne cesse ses attaques visant à casser la Fonction Publique, l'Éducation, nos métiers, et plus largement notre modèle social et les solidarités. Si le pouvoir en place s'obstine dans son dialogue de sourds, les organisations syndicales quant à elles sont bien déterminées à poursuivre la mobilisation.

Le SNES FSU, et l'ensemble des organisations syndicales appellent les CPE et plus largement l'ensemble de la fonction publique à participer massivement à la grève du mardi 22 Mai pour défendre un service public de qualité sur l'ensemble du territoire, pour une revalorisation salariale et des métiers, dans le cadre d'un mouvement social le plus large possible.

Mais pour l'heure, nous sommes réunis pour vérifier le barème des 126 CPE demandeurs de mutation.

Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année précédente au cours de laquelle 148 CPE avaient fait une demande de mobilité et cela malgré la légère hausse du nombre de participants obligatoires qui passe de 41 à 47, et qui ne permettra pas de résorber la pénurie de titulaires constatée à l'issue du mouvement précédent.

En effet, nous estimons cette année que 33 postes à minima resteront encore vacants à l'issue du mouvement. Cela augure une nouvelle fois de grandes difficultés à venir pour les établissements concernés, dans lesquels les conditions de travail, d'accueil et de suivi des élèves seront une nouvelle fois mises à mal.

Avec la suppression de 50 postes de CPE au concours externe cette année, nous ne pouvons que deviner une dégradation de la situation dans les années à venir. Le SNES FSU dénonce cette mesure prise non dans l'intérêt des élèves et des équipes, mais bien dans une logique d'austérité budgétaire. Nous exigeons une ouverture massive des postes au concours afin de répondre aux besoins en personnels titulaires des établissements ainsi qu'aux besoins de suppléances des collègues.

Nous constatons que sur les 14 collègues affectés en service partagés, 6 demandent encore une mutation et traduisent l'inefficacité de cette politique académique reconnue par l'administration il y a maintenant un an.

Si nous nous félicitons de la fin de cette mesure budgétaire, force est de constater que 44 demi postes demeurent dans l'académie. Le SNES FSU en demande la résorption par la création de postes budgétaires.

En ce qui concerne les postes stagiaires temps plein, cette année encore, vous avez procédé au gel de supports avant le mouvement et sans aucune concertation avec les organisations syndicales. Nous ne comprenons pas les raisons qui vous amènent à refuser tout dialogue sur cette question. Nous réclamons les meilleures conditions de stage possibles pour nos futurs collègues et réitérons notre demande d'un GT d'affectation des stagiaires. Dans l'attente de la satisfaction de cette revendication, nous demandons à pouvoir, comme ce fut le cas l'année dernière et au regard du nombre important de postes vacants, revoir le listing des supports stagiaires lors de la CAPA du mois de juin afin de dégeler les supports qui pourraient améliorer la mobilité des collègues.

Enfin, nous avons bien reçu cette année encore, une réponse favorable à la demande du SNES-FSU de mise à disposition d'un fichier à jour des postes de CPE logés.

Cependant, nous avons constaté de très nombreuses erreurs dans ce fichier qui en l'état, est inutilisable pour les collègues tant il n'est pas fiable. Cet outil qui devait permettre aux CPE de procéder à leur demande de mutation en tout connaissance de cause risque aujourd'hui de les induire en erreur.

Si madame le Recteur nous a assuré que « le principe d'une enquête académique permettant de fiabiliser les données issues d'EPP est actuellement à l'étude », nous ne comprenons toujours pas pourquoi un refus est opposé pour que soit intégré le choix logé/non logé comme cela est se fait pour le type d'établissement collège/LP/lycée .Comment ce qui était possible - avant la mise en œuvre du mouvement à gestion déconcentrée - est devenu aujourd'hui, avec les moyens numérique que nous possédons, aussi compliqué. Nous le comprenons d'autant moins que cela introduit une discrimination entre les personnels puisque cela existe dans d'autre corps de l'Éducation Nationale. Nous ne souhaitons pas qu'un problème de logement puisse devenir à nouveau source de tensions et de difficultés pour les collègues comme ça a pu être le cas par le passé.

En l'absence de la mise à disposition des collègues d'un fichier comprenant des informations fiables, nous demandons à ce que les demandes de révisions d'affectation ou de dérogation à l'obligation de loger puissent être étudiées pour les collègues ayant été induits en erreur lors de la saisie des vœux sur SIAM.

Nous continuons également de revendiquer la possibilité de typer des vœux avec le critère du logement comme cela était possible jusqu'en 1999.

Pour terminer, nous souhaiterions remercier les services du DPE, et en particulier M. Ferreira, dont le travail nous permet de préparer ces travaux dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, nous réaffirmons notre attachement à la confidentialité des documents de travail, et ce jusqu'à l'issue de la CAPA du 15 Juin.

Les commissaires paritaires CPE du SNES-FSU